BUREAU ELECTORAL D'YVORNE

PROCES-VERBAL DECISIONNEL
18 novembre 2025
Assemblée de commune

Préambule

Le Président du bureau électoral ouvre l'Assemblée.

Il salue les personnes présentes et remercie chaleureusement l'administration communale, pour son soutien dans la mise en œuvre de ce nouveau processus.

Il tient également à exprimer sa gratitude aux Autorités pour la mise à disposition de la salle, ainsi que pour le vin offert lors de la verrée qui suivra.

L'ordre du jour de l'assemblée est lu et chaque personne est invitée à partager ses questionnements et propositions au fur et à mesure du traitement des différents points.

Le président rappelle les objectifs visés par le Bureau, d'entente avec les partis représentés au Conseil communal, à savoir :

- Souhait de ne plus se baser sur des appartenances politiques et de mettre la collectivité au centre des préoccupations.
- Présentation de deux listes d'Entente pour l'élection du Conseil communal de façon à disposer de suffisamment des suppléants (avec le système proportionnel, une liste ne peut en effet pas compter plus de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir, soit 35 dans notre commune).
- Présentation d'une liste d'Entente pour l'élection de la Municipalité, en cohérence avec ce qui est proposé pour le Conseil communal.
- Permettre aux électeurs d'avoir un vrai choix.

Il rappelle néanmoins que tout un chacun peut déposer sa propre liste et renvoie à cet égard aux dispositions de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et de l'Arrêté de convocation du Conseil d'Etat.

Vote de l'Assemblée de commune (électeurs présents et inscrits au rôle)

Conseil communal

1) Principe de liste(s) d'Entente pour l'élection du Conseil communal
   Le principe de liste(s) d'Entente est accepté.

2) Ordre de figuration sur chaque liste déposée par l'Entente
   Après discussion entre les électeurs présents, il est retenu de faire figurer les candidats sur chaque liste déposée par l'Entente selon un tirage au sort.

3) Délai pour le dépôt des candidatures au Conseil communal
   De façon à laisser un temps suffisant au Bureau électoral pour la mise au point des dossiers de candidature, l'assemblée fixe **au 19 décembre 2025 à midi** le délai pour se porter candidat sur les listes de l'Entente communale. Pour mémoire, les candidatures doivent être adressées par courrier postal à la secrétaire du Bureau électoral, au moyen du formulaire prévu à cet effet.

élections communales générales 2026
Canton de Vaud

Municipalité

4) Principe d'une liste d'Entente pour l'élection de la Municipalité
   Le principe d'une liste d'Entente ouverte à chacun est accepté.

5) Ordre de figuration sur le bulletin de vote pour l'élection de l'exécutif
   Après discussion entre les électeurs présents, il est décidé de faire figurer les candidats sortants en tête de liste, selon l'ordre d'ancienneté au sein de l'exécutif. Les nouveaux candidats y seront ajoutés sur la base d'un tirage au sort.

6) Délai pour le dépôt des candidatures à la Municipalité
   Par analogie avec la décision prise pour le Conseil communal, l'assemblée fixe au **19 décembre 2025 à midi** le délai pour se porter candidat sur la liste de l'Entente communale.
   Les personnes intéressées sont invitées à se manifester directement auprès du Président du bureau électoral, M. Diego Tabord.

Conclusion

Le Bureau électoral remercie chacune et chacun pour sa bienveillance à l'occasion de cette première Assemblée de commune.

Il se réjouit de constater que celle-ci a suscité des questions ainsi que des propositions.

Le procès-verbal de l'assemblée sera publié sur le site internet de notre Commune. Il fera également l'objet d'un article dans *Le Vuargnéran*.

Le Bureau électoral lève la séance et invite les personnes à partager un moment convivial.

Au nom du Bureau électoral

Diego Tabord
Président

Séverine Tissot
Secrétaire

élections communales générales 2026
Canton de Vaud